

GARANTIE DE COURS VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE GROUPE DIWAN  
AU PRIX DE 41,97 EUROS PAR ACTION

INITIEE PAR



CONJOINTEMENT AVEC



PRESENTEE PAR



DUREE DE LA GARANTIE DE COURS : DU 13 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE 2006

La note d'information conjointe relative à la garantie de cours a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (visa n° 06-399 du 8 novembre 2006). Elle est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de France Télécom ([www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com)). Elle est également disponible sur le site de Groupe Diwan ([www.diwan.fr](http://www.diwan.fr)). Ces documents sont également disponibles sans frais sous format papier auprès du service actionnaires de France Télécom, 6, place d'Alleray 75505 Paris cedex 15 ou sur demande exprimée par courrier auprès d'Oddo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

## 1. Présentation de la garantie de cours

Le 28 juillet 2006, France Télécom a annoncé l'acquisition auprès des actionnaires majoritaires de 72% du capital de Groupe Diwan au prix unitaire de 41,97 euros par action.

Le 18 septembre 2006, en application de l'article 231-14 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de France Télécom, a déposé auprès de l'AMF un projet de garantie de cours conjointe entre France Télécom et Groupe Diwan portant sur la totalité des actions de la société Groupe Diwan non détenues par France Télécom, au prix de 41,97 euros par action (la "Garantie de Cours").

Le communiqué établi en application de l'article 231-17 du Règlement général de l'AMF a été publié le 22 septembre 2006 dans La Tribune et l'AMF a autorisé la mise en œuvre de la Garantie de Cours, et a publié, à cet effet, le 3 octobre 2006, un avis d'autorisation de mise en œuvre sous la référence n°206C1850.

La note d'information conjointe relative à la garantie de cours a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (visa n° 06-399 du 8 novembre 2006).

Les modalités d'apport de leurs actions Groupe Diwan à la Garantie de Cours par les actionnaires de Groupe Diwan sont détaillées dans la note d'information visée ci-dessus.

France Télécom détient directement et indirectement, à la date de la note d'information, 672 636 actions Groupe Diwan, représentant 72,04% de son capital et 72,41% de ses droits de vote sur la base d'un nombre total d'actions et de droits de vote de 933 691 (le "Bloc de Contrôle").

Le prix offert dans le cadre de la Garantie de Cours est de 41,97 euros par action Groupe Diwan, soit le prix auquel a été réalisée l'acquisition du Bloc de Contrôle auprès des cédants.

La synthèse de l'évaluation établie par Oddo Corporate Finance et les conclusions de l'expert indépendant sont reproduites ci-après.

La Garantie de Cours porte sur l'ensemble des actions non détenues directement ou indirectement par France Télécom, soit, à la date du dépôt de la présente Garantie de Cours :

- 256 239 actions, représentant 27,44% du capital et des droits de vote de Groupe Diwan ;
- 821 actions qui résulteraient de l'exercice de l'ensemble des 821 options d'achat d'actions susceptibles d'être levées jusqu'à la date de clôture de la Garantie de Cours ;
- 3 995 actions auto détenues que le Conseil d'administration de Groupe Diwan, qui s'est réuni le 15 septembre 2006, a décidé d'apporter à la Garantie de Cours, sur les 4 816 actions auto détenues de Groupe Diwan. Les 821 actions auto-détenues restantes seront destinées à servir les options d'achat d'actions susceptibles d'être levées.

## **2. Objectifs et intentions de France Télécom**

### **2.1 Objectifs**

Cette acquisition a pour objectif principal d'associer les compétences de Groupe Diwan, filiale qui sera intégrée à la division Orange Business Services de France Télécom, à la force commerciale des canaux de ventes d'Orange Business Services et de compléter l'offre d'Orange Business Services dans le domaine des services d'intégration de réseaux d'entreprise.

### **2.2 Stratégie de France Télécom**

Le projet de France Télécom repose sur le plan d'intégration suivant :

- Groupe Diwan a été rattachée à la division Orange Business Services, afin de permettre de finaliser l'intégration de ses acquisitions récentes (Dynetcom, JP Technologies et Newpoint).
- France Télécom souhaite que le management opérationnel de Groupe Diwan assure le développement de cette activité tout en bénéficiant de perspectives d'évolution dans le groupe France Télécom, et s'appuiera sur l'ensemble des salariés du Groupe Diwan qui pourront également profiter des programmes de développement de compétences d'Orange Business Services.

### **2.3 Direction et composition des organes sociaux de Groupe Diwan**

A la suite de l'acquisition du Bloc de Contrôle par France Télécom, l'assemblée générale de Groupe Diwan du 31 juillet 2006 a modifié la composition du Conseil d'administration pour tenir compte de la nouvelle configuration de son actionnariat.

La composition du conseil d'administration de Groupe Diwan est, à la date de la présente note d'information, la suivante :

- Laurent Kocher, Président directeur général et administrateur,
- Pierre-Louis Biaggi, Administrateur, directeur général délégué,
- Pierre Pauliac, Administrateur.

### **2.4 Intentions de France Télécom en matière d'emploi**

Il n'est actuellement prévu aucun changement à la politique de Groupe Diwan et de ses filiales en matière d'emploi. En outre, cette opération permettra au personnel de Groupe Diwan et de ses filiales de bénéficier de la politique du groupe France Télécom en termes de gestion des ressources humaines, notamment en matière de formation et d'évolutions de carrière.

### **2.5 Intentions concernant la cotation de Groupe Diwan**

Dans l'hypothèse où France Télécom viendrait à détenir directement ou indirectement plus de 95% des droits de vote de Groupe Diwan à l'issue de la Garantie de Cours, France Télécom se réserve la possibilité de procéder, dès la clôture de la Garantie de Cours, à une offre de rachat au prix de 41,97 euros par action qui serait immédiatement suivie, à la clôture de cette offre, d'une demande à Euronext Paris de radiation des actions Groupe Diwan d'Alternext, conformément aux dispositions des règles de marché d'Alternext (article 5).

Dans cette perspective, le cabinet Accuracy, filiale du Groupe AON, sis au 45, rue Kléber 92697 Levallois-Perret Cedex, représenté par M. Bruno Husson, a été désigné par France Télécom le 5 septembre 2006, en qualité d'expert indépendant chargé de porter une appréciation sur l'évaluation des actions Groupe Diwan et a attesté du caractère équitable du prix proposé aux actionnaires. La synthèse de l'évaluation établie par Oddo Corporate Finance et les conclusions de l'expert indépendant sont reproduites au paragraphe 4 ci-après.

## 2.6 Intentions en matière de fusion

A ce jour, France Télécom n'envisage pas de fusionner avec Groupe Diwan.

## 2.7 Politique de distribution de dividendes

France Télécom n'est pas à ce jour en mesure de déterminer quelle sera la politique de distribution de dividendes de Groupe Diwan. Cette politique de distribution sera arrêtée par les organes compétents de Groupe Diwan, en tenant compte des capacités distributrices de Groupe Diwan, de même que d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels les perspectives d'activités commerciales de Groupe Diwan, les liquidités disponibles, les résultats financiers, la conjoncture du marché, le climat économique général, ainsi que des considérations fiscales et réglementaires.

## 3. Calendrier de la Garantie de Cours

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8 novembre 2006  | Visa de l'AMF sur la note d'information                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 10 novembre 2006 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Publication de la note d'information sur le site de l'AMF</li><li>- Publication de la note d'information sur les sites de France Télécom et de Groupe Diwan</li><li>- Publication d'un communiqué dans un quotidien d'information financière de diffusion nationale</li></ul> |
| 13 novembre 2006 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture de la Garantie de Cours</li><li>- Publication d'un communiqué de presse sur les sites de France Télécom et de Groupe Diwan</li></ul>                                                                                                                                |
| 14 novembre 2006 | Publication d'une notice sur les modalités d'apport dans la presse régionale                                                                                                                                                                                                                                          |
| 4 décembre 2006  | Clôture de la Garantie de Cours                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 5 décembre       | Semi-centralisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 7 décembre 2006  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Publication de l'avis de résultat par l'AMF</li><li>- Règlement – livraison de la Garantie de Cours semi-centralisée</li></ul>                                                                                                                                                |

Les actionnaires de Groupe Diwan qui souhaiteraient apporter leurs actions dans le cadre de cette Garantie de Cours devront remettre un ordre de vente qui sera irrévocable, quelle que soit la procédure de règlement-livraison retenue, au prestataire de services d'investissement habilité dépositaire de leurs actions, en précisant s'ils optent pour la cession de leurs titres au prix unitaire de 41,97 euros :

- soit sur le marché, auquel cas leur ordre de vente devra être remis le 4 décembre 2006 au plus tard, et le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres trois jours de bourse après chaque négociation, mais les frais de négociation (incluant les frais de courtage et la TVA y afférente) resteront à la charge des actionnaires vendeurs ;
- soit dans le cadre de la Garantie de Cours semi-centralisée par Euronext Paris, auquel cas leur ordre de vente devra être remis au plus tard le 4 décembre 2006 inclus, date de clôture de la Garantie de Cours, et le règlement-livraison interviendra après les opérations de semi-centralisation, soit le 7 décembre 2006, les actionnaires vendeurs dont les titres sont inscrits en compte à la date du 10 novembre 2006, veille de la date d'ouverture de la Garantie de Cours, bénéficieront du remboursement des frais de courtage à concurrence de 0,3%, majorés de la TVA y afférente, dans la limite d'un montant de 100 euros par dossier, hors TVA.

#### 4. Synthèse des éléments d'appréciation du prix de la garantie de cours

Afin d'apprécier le prix de la Garantie de Cours de 41,97 euros par action, Oddo Corporate Finance a réalisé une évaluation multicritère et a retenu les méthodes suivantes :

1. La référence au cours de bourse : le prix offert de 41,97 euros par action implique une prime de 38% par rapport au cours de clôture qui précède la suspension de la cotation du 20 juillet 2006 et de 54% par rapport à la moyenne pondérée des cours de clôture sur les 6 mois qui précèdent cette date.
2. Les multiples boursiers : la moyenne des multiples de comparables boursiers fait ressortir une valeur moyenne par action du titre Groupe Diwan de 37,7 euros par action. Néanmoins, il convient de relativiser ces conclusions car l'échantillon de comparables retenu est très hétérogène, et inclut des SSII (produits et services peu comparables à l'offre de Groupe Diwan et niveaux de marge d'exploitation différents).
3. Les multiples de comparables de transaction : le rachat de Groupe Diwan par France Télécom se situe dans la fourchette haute du marché en termes de multiple de chiffre d'affaires.
4. L'actualisation des flux de trésorerie disponible fait ressortir une fourchette de valorisation allant de 35,8 euros à 39,2 euros.

Après avoir validé le choix des méthodes d'évaluation retenues par Oddo Corporate Finance, l'expert indépendant conclut son rapport en ces termes : « *Sur cette base, considérant que le prix de 41,97 euros envisagé pour l'offre publique de rachat assortie le cas échéant d'une demande de radiation des actions de la cote d'Alternext est égal au prix négocié par France Télécom pour l'acquisition du contrôle de Groupe Diwan, considérant que ce prix de 41,97 euros offre une prime d'environ 50% sur le cours moyen des trois mois précédant l'annonce de la transaction, considérant enfin que ce même prix de 41,97 euros intègre correctement les perspectives de développement intrinsèque du portefeuille d'activités de Groupe Diwan, l'expert a estimé que le prix de 41,97 euros envisagé pour l'offre publique de rachat des actions Groupe Diwan est équitable pour les actionnaires minoritaires concernés* ».

#### 5. Avis du Conseil d'administration de Groupe Diwan le 15 septembre 2006

Il est rappelé que, le 15 septembre 2006, le conseil d'administration de Groupe Diwan, dans sa composition telle que modifiée depuis l'acquisition du Bloc de Contrôle, après avoir pris connaissance des éléments d'appréciation du prix de la Garantie de Cours et des conclusions de l'expert indépendant, a exprimé, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur le projet de Garantie de Cours qu'il a jugé équitable et conforme aux intérêts de Groupe Diwan et de ses actionnaires.

En conséquence, le conseil d'administration a décidé de recommander aux actionnaires de Groupe Diwan d'apporter leurs actions à la Garantie de Cours et a délibéré en faveur de l'apport dans le cadre de la Garantie de Cours de 3 995 actions détenues par Groupe Diwan parmi les 4 816 actions qu'il détient, le solde étant destiné à servir le plan d'options d'achat d'actions exerçables tel que décrit dans le projet de note d'information.

#### Contacts actionnaires

[info-actionnaires@diwan.fr](mailto:info-actionnaires@diwan.fr)

[conseiller.actionnaire@orange-ftgroup.com](mailto:conseiller.actionnaire@orange-ftgroup.com)